



## Pappers ou Greffe ?

-----  
Par Azymut

Bonjour,

Pour l'achat d'un véhicule, le vendeur(concessionnaire) me demande un K-bis.  
Il n'accepte pas un K-bis Pappers il exige un K-Bis du Greffe.  
Existe-t-il une différence de valeur juridique, fondée, entre ces deux fournisseurs;  
Le K-Bis Pappers peut-il refuser être légalement jusqu'à refuser la vente du véhicule?

Merci pour vos réponses

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les deux vous font payer pour un Kbis que vous pouvez obtenir gratuitement et de manière officielle :  
[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21000]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F21000[/url]

Infogreffe est le site officiel des greffiers. L'autre est un site commercial concurrent. Mais l'un et l'autre fournissent des Kbis identiques dont les données sont facilement vérifiables en ligne.

-----  
Par Azymut

Merci pour votre réponse et pour votre lien.

Pour info, sur Papper le Kbis est gratuit aussi.  
Seuls les greffes facturent la demande de KBis